

Réf: Dossier 394402

Avis de constitution

SOCIETE « SOCIETE KAYLA »

Siège Abidjan Adjamé Banfora non loin de la
pharmacie st michelle, Lot 70, Ilot 0

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 14/02/2025, et enregistrés le 21/02/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE KAYLA »

Objet :

- Transport public
- Transport public biens et marchandises
- VTC
- Taxi compteur
- Prestation de service divers

Et pour la réalisation de l'objet social :

– L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

– L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

– La prise en location-gérance de tous fonds de commerce.

– La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée.

– Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan Adjamé Banfora non loin de la
pharmacie st michelle, Lot 70, Ilot 0

Dirigeant(s) M NAMLY ALI (GÉRANT), M SANGARE
ALASSANE (COGÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-04754 du 25/04/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°26013/GTCA/RC/2025 du 25/04/2025

